



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Mutilations sexuelles féminines

2. Lien avec le budget programme

Objectif stratégique 4 :

Réduire la morbidité et la mortalité et améliorer la santé aux principaux stades de la vie (grossesse, accouchement, période néonatale, enfance et adolescence comprises), tout en améliorant la santé sexuelle et génésique et en permettant à tous les individus de vieillir en restant actifs et en bonne santé.

Résultat escompté à l'échelle de l'Organisation 4.2 :

Renforcement des capacités de recherche nationales selon les besoins et mise à disposition de données factuelles, de produits, de technologies, d'interventions et de méthodes d'exécution nouveaux présentant un intérêt aux niveaux national et/ou mondial afin d'améliorer la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent, de permettre aux gens de vieillir en restant actifs et en bonne santé et d'améliorer la santé sexuelle et génésique ; et

Résultat escompté à l'échelle de l'Organisation 4.7 :

Mise à disposition de lignes directrices, d'approches et d'outils et fourniture d'un appui technique aux Etats Membres pour accélérer l'action en vue de la mise en oeuvre de la stratégie pour accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles du développement internationaux liés à la santé génésique, l'accent étant mis en particulier sur l'instauration d'un accès équitable à des services de santé sexuelle et génésique de qualité, en particulier là où les besoins ne sont pas satisfaits, et dans le respect des droits de l'homme pour ce qui touche à la santé sexuelle et génésique.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

La poursuite de la recherche contribuera à développer la base de connaissance et à mettre au point des interventions plus efficaces, conduisant à terme à l'élimination des mutilations sexuelles féminines et à une amélioration de la santé sexuelle et génésique. Un renforcement des activités au niveau des pays pour éliminer les mutilations sexuelles féminines contribuera sensiblement à accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, à la réduction de la mortalité de l'enfant et à l'amélioration de la santé maternelle. Une action de sensibilisation accrue aux niveaux régional et international soutiendra ces efforts.

3. Incidences financières

- a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)**

L'objectif de la résolution est d'éliminer la pratique des mutilations sexuelles féminines en une génération. Pour des raisons budgétaires pratiques, toutefois, les coûts du personnel et des activités nécessaires pour mettre en oeuvre la résolution sont estimés sur trois exercices et s'élèvent au total à US \$25 280 000.

- b) Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)**

Montant total de US \$8 430 000, se répartissant comme suit :

Bureaux de pays dans la : Région africaine (12) US \$3 210 000 ; Région de la Méditerranée orientale (5) US \$1 360 000 ; Région de l'Asie du Sud-Est (1) US \$280 000

Bureaux régionaux : de l'Afrique US \$930 000 ; de la Méditerranée orientale US \$710 000 ; de l'Europe US \$160 000 ; de l'Asie du Sud-Est US \$90 000

Siège : US \$1 690 000 (y compris la recherche coordonnée par le Siège, mais pour laquelle les crédits sont transférés aux chercheurs dans les pays)

- c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées pour l'exercice 2008-2009 ?**

Entre US \$1,5 million et US \$2 millions peuvent être absorbés dans le budget pour 2008-2009. Aussi un financement supplémentaire de US \$6,4-6,9 millions est-il nécessaire pour l'exercice en cours.

- d) Pour le montant qui ne pourra pas être inclus dans les activités programmées existantes, comment les coûts supplémentaires seront-ils financés ? (Indiquer les sources possibles de fonds)**

Donateurs bilatéraux, fondations privées, particuliers.

4. Incidences administratives

- a) Niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées (en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)**

Des mesures devront être prises à tous les niveaux de l'Organisation, même si une grande partie des activités devront se dérouler dans les pays/Régions où les mutilations sexuelles féminines sont le plus pratiquées : la Région africaine, l'accent étant mis sur 12 pays prioritaires, et la Région de la Méditerranée orientale, l'accent étant mis sur cinq pays. Un pays de la Région de l'Asie du Sud-Est et certains pays de la Région européenne sont également concernés, mais il s'agit là d'apporter une assistance technique concernant les aspects sanitaires de la législation concernant les mutilations sexuelles féminines.

- b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)**

A l'heure actuelle, on manque sérieusement de personnel dans les bureaux régionaux et de pays pour entreprendre les activités nécessaires. La mise en oeuvre de la résolution exigera du personnel supplémentaire de la catégorie professionnelle dans les Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale (1,1 membre du personnel de la catégorie professionnelle équivalent plein temps et 1 membre de la catégorie des services généraux équivalent plein temps dans chaque) et les bureaux de pays prioritaires (1 administrateur recruté sur le plan national dans chacun des 18 pays prioritaires). Ce personnel sera chargé de coordonner les mesures, d'organiser des réunions et des activités avec les partenaires pour mettre en oeuvre des interventions, de l'évaluation et de l'élaboration de politiques et de programmes. Au Siège, une aide supplémentaire est également nécessaire, en particulier pour poursuivre la sensibilisation et coordonner les activités au niveau mondial, tâches pour lesquelles on calcule qu'un membre du personnel de la catégorie professionnelle à 75 % équivalent plein temps est nécessaire.

- c) Calendriers (indiquer les calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre)**

Des activités de recherche et de sensibilisation ont été mises en oeuvre pendant l'exercice en cours et se poursuivront en 2008-2009. Dès que les capacités en personnel seront accrues, les activités pourront être renforcées pendant le prochain exercice et jusqu'en 2012, date à laquelle une évaluation intérimaire sera effectuée et un rapport de situation soumis à l'Assemblée de la Santé.